PROCÈS-VERBAL

D'UNE

1896

RÉUNION

DES

Anciens Elèves-Prêtres

DU

PETIT SÉMINAIRE

DE

SAINTE-MARIE DE MONNOIR

Montréal
C. O. BEAUCHEMIN & FILS, Libraires-Imprimeurs
256 et 258, rue Saint-Paul

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
Ontario Council of University Libraries

http://www.archive.org/details/procsverbaldun00peti

PROCÈS-VERBAL

D'UNE

RÉUNION DES ANCIENS ÉLÈVES-PRÊTRES

DU

PETIT SEMINAIRE DE SAINTE-MARIE DE MONNOIR

Depuis longtemps les anciens élèves du Petit Séminaire de Sainte-Marie de Monnoir désiraient faire quelque chose pour leur ALMA-MATER. Plusieurs d'entre eux avaient causé de ce sujet en maintes rencontres. On en était à chercher une occasion favorable et à imaginer un plan, lorsque le Révérend Monsieur J. A. Nadeau, curé de St-Jude, deuxième prêtre sorti du Collège de Monnoir, conçut le projet de convoquer à Sainte-Marie une réunion des anciens élèves-prêtres et de quelques amis du vénérable Fondateur. C'était s'adresser à la classe la moins nombreuse de la famille de Sainte-Marie. Mais dans sa pensée, cette première assemblée aurait pour mission principale de faire un travail d'organisation propre à conduire efficacement à la fin projetée : celle d'offrir à l'ALMA MATER un *témoignage substantiel* de filiale sympathie à l'occasion de ses noces d'or, qui auront lieu en 1903.

Dès la retraite ecclésiastique d'août dernier, et en octobre, MONSEIGNEUR L'EVÊQUE DE SAINT-HYACINTHE donnait son approbation au mouvement, et encourageait cette réunion préliminaire. Fortifié par un si haut patronage, le Rd. M. Nadeau n'hésita plus, et en janvier il adressait la circulaire suivante aux anciens élèves-prêtres :

SAINT-JUDE, comté de Saint-Hyacinthe, P. Q., 15 janvier, 1896.

CHER MONSIEUR,

Je prends la liberté de vous prier instamment d'assister à une réunion des anciens Elèves-Prêtres du COLLÈGE DE MONNOIR, aujourd'hui appelé PETIT SÉMINAIRE DE SAINTE-MARIE : il y sera traité d'affaires de la plus haute importance.

Cette assemblée aura lieu jeudi, le 13 février prochain, dans la salle d'étude du " Petit Séminaire de Sainte-Marie," immédiatement après le dîner.

On célèbre, ce jour-là, la fête du RÉVD. MONSIEUR LEMIEUX, Supérieur de notre ALMA MATER—et digne successeur du vénérable Fondateur MESSIRE EDOUARD CREVIER et du vénéré MONSIEUR F.-X. JEANNOTTE.

Bien cordialement,

Cher Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur,

J. A. NADEAU *Ptre.*

Le Rév. M. Nadeau, bien au fait des sentiments de tous les anciens élèves qui considèrent MONSEIGNEUR GRAVEL, EVÊQUE DE NICOLET, comme un membre de leur famille collégiale, pria Sa Grandeur de daigner consentir à présider l'assemblée.

Le REVD. M. LE CHANOINE JEANNOTTE, ancien supérieur, fut aussi prié d'y assister, ainsi que quelques autres Messieurs qui avaient vécu avec le Fondateur ou qui avaient rendu de grands services à la maison.

En réponse à l'appel de M. Nadeau, le 13 février dernier vit un bon nombre des quatre vingt-quinze prêtres, qui ont fait en tout ou en partie leurs études à Sainte-Marie, arriver tout joyeux à leur Collége et Petit Séminaire. Après le dîner de la fête de Monsieur le Supérieur, Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Nicolet invita ceux qui avaient reçu l'invitation de M. Nadeau à se rendre sur le champ à la salle d'étude.

Sa Grandeur ouvrit l'assemblée par la récitation du *Veni Sancte.* Elle fit ensuite une touchante allocution, tout à fait propre à impressionner les auditeurs en faveur du projet qu'il s'agissait d'élaborer.

MONSEIGNEUR DE NICOLET par sa qualité auguste, et ayant d'ailleurs pour cela la délégation de l'Evêque diocésain, était tout naturellement Président de l'Assemblée. Il invita les assistants à élire un Secrétaire, et le Rev. M. J.-A. Gatien réunit les suffrages unanimes.

Mgr le Président exposa alors à l'assemblée la haute convenance de commencer par lire la lettre si belle et si paternelle, par laquelle Mgr de Saint-Hyacinthe avait approuvé l'idée qu'on allait travailler à réaliser,—et qu'il avait adressée au REV. MONSIEUR LEMIEUX, Supérieur du Séminaire, à l'occasion de sa fête :

EVÊCHÉ DE SAINT-HYACINTHE, 12 Février, 1896.

" Très Révd. J. A. LEMIEUX,

" Mon cher Supérieur,

" Je ne veux pas laisser passer la belle et fraternelle fête qui réunira " demain sous votre toit tous les élèves-Prêtres de votre Institution, sans " vous dire que j'y prends part d'esprit et de cœur, et comme ardemment je " désire que votre maison en retire, sous tout rapport, un immense bénéfice. " Inutile d'ajouter que j'apprécie et loue beaucoup l'intention qu'ont eue les " promoteurs de ce *conventum* de la portion la plus imposante des anciens " élèves de votre maison. C'est leur honneur d'avoir compris que le temps " était arrivé d'établir sur des bases solides et durables l'esprit de famille qui " doit exister entre eux, et qui les fera reconnaître partout comme les enfants " dévoués et reconnaissants du Petit Séminaire de Marieville. Ils sentent vrai- " ment que c'est à cette institution bénie qu'ils doivent d'être ce qu'ils sont " aujourd'hui ; c'est pourquoi ils viennent avec bonheur lui témoigner la filiale " et sincère affection qu'ils lui portent et s'engager à travailler chacun dans la " mesure de ses forces à la prospérité spirituelle et matérielle de leur chère " *Alma Mater.* Avec vous, Mon cher Supérieur, je bénis le Ciel de cette ré- " union providentielle de vos élèves-Prêtres, qui sera sans aucun doute le

" point de départ d'une ère nouvelle et tout à fait prospère pour votre chère " maison. Que le Dieu de toute bonté les bénisse tous de leurs sentiments " généreux et filiaux, et qu'il les éclaire dans les mesures qu'ils désirent prendre " pour vous aider efficacement dans la poursuite de l'œuvre importante que " vous ont léguée le vénérable M. Crevier et M. le Chanoine Jeannotte, dont " les noms et la mémoire seront à jamais bénis dans votre maison !

" Avec mes vœux bien sincères de bonne et heureuse fête, je demeure " votre tout dévoué et affectionné en N. S.

" † L. Z. Ev. de Saint-Hyacinthe.

La lecture de cette lettre provoqua un vif enthousiasme et une profonde reconnaissance envers son auguste Auteur.

Monseigneur Gravel dirigea alors l'attention de l'assemblée sur le point pratique de la réunion : l'étude du programme proposé par le Rev. M. Nadeau. Ce monsieur retenu chez lui par une maladie très grave, avait chargé le Rev. M. Charbonneau, curé de Ste-Hélène, de le remplacer et lui avait confié une lettre aux anciens élèves-Prêtres. M. Charbonneau fit donc la lecture de cette lettre, marquée au coin du plus filial attachement à l'*Alma Mater*:

St. Jude, 10 février 1896.

Aux anciens élèves-Prêtres du Petit Séminaire de Sainte-Marie, réunis en la Salle d'étude de leur *Alma Mater* sous la présidence de Sa Grandeur Monseigneur Gravel, Evêque de Nicolet.

Monseigneur, Messieurs et Chers Confrères,

Lorsque je vous ai adressé l'invitation à laquelle vous avez si bienveillamment répondu, j'espérais être assez rétabli pour aller vous rencontrer et goûter le plaisir d'être avec des frères. Mais puisque cette joie m'est refusée, laissez-moi vous écrire en quelques lignes le but que je me suis proposé en convoquant cette réunion des élèves-Prêtres du Petit Séminaire de Sainte-Marie.

Permettez à un des aînés de la famille de Sainte-Marie, de vous dire l'affection et l'attachement qu'il porte à la maison à laquelle il doit ce qu'il est dans le sanctuaire. Cet amour pour mon *Alma Mater*, je le sais, est plus que partagé par vous tous, chers confrères ; et c'est pour le rendre plus pratique et plus efficace que nous sommes assemblés sous le toit béni, témoin de nos premiers efforts, de nos luttes enfantines, de nos petits revers et de nos moindres succès.

Les membres d'une même famille, comme les enfants d'une mère commune, aiment à se voir, à se presser autour de celle à qui ils doivent la vie corporelle. Ils sont heureux de lui offrir l'hommage de leur filiale reconnaissance et de lui manifester toute leur sollicitude.

Elèves du Collége de Monnoir, aujourd'hui le Petit Séminaire de Sainte-Marie, nous lui devons la vie intellectuelle et la formation de notre cœur. Aussi devons-nous revoir avec joie notre Mère, être remplis d'estime et d'intérêt pour elle et lui prouver notre filiale gratitude.

Le but principal de notre réunion, chers confrères, est donc de développer, pour ne pas dire créer, un esprit de famille: "Se voir, se connaître, rencontrer " les membres dévoués de la maison, les encourager par nos sympathies, for- " tifier leur courage et leur faire comprendre par des rapports plus intimes " que nous apprécions leurs généreux efforts et leurs travaux incessants."

Mais cet esprit de famille doit produire parmi les anciens élèves-Prêtres et laïques l'esprit de sacrifice et de coopération, qui demande à exprimer autrement que par des paroles les sentiments qui les animent à l'égard de leur *Alma Mater* et des messieurs qui la dirigent avec tant de zèle, et qui marchent sur les traces du vénérable Fondateur et de son vénéré successeur.

Messieurs et chers confrères, est-il besoin de rappeler ici l'esprit d'abnégation et de générosité du saint Fondateur du Collège et Petit Séminaire de Sainte-Marie de Monnoir ? Ceux d'entre nous qui l'ont connu savent tout ce qu'il y avait de sublime charité dans son âme d'élite, et combien son grand cœur aimait le collége qu'il a fondé. Du haut du ciel où il est sans doute arrivé, il doit voir avec complaisance cette assemblée de Lévites sortis de la maison de ses travaux et de ses veilles. Oh, qu'il veuille bien faire descendre sur nous tous quelque chose du feu qui le dévorait pour la gloire de Dieu et pour l'avancement et la consolidation de son œuvre.

Comme on s'attache davantage à ce qui coûte, et que plus un enfant aide ses parents plus son affection se développe et lui donne de bonheur; ainsi plus les élèves d'une maison d'éducation travaillent à sa consolidation, plus leur attachement envers elle grandit et donne de contentement. C'est la générosité de leurs enfants et leur esprit de corps, qui ont fait et font encore la force des grandes institutions classiques de la Province de Québec.

Voilà pourquoi, messieurs et chers confrères, nous devons commencer à faire quelque chose pour notre collège. Ce quelque chose peut prendre bien des formes, et vous êtes appelés à délibérer là-dessus.

Je me permets d'abord d'affirmer que les élèves prêtres d'un collège ne doivent pas oublier leur *Alma Mater* dans leurs dispositions testamentaires. L'instruction chrétienne de la jeunesse est certainement une œuvre des plus méritoires. On peut bien légitimement sans doute favoriser d'autres œuvres, mais il est souverainement convenable que l'on donne un souvenir à sa Mère et qu'on lui fasse une part des biens de l'autel.

Maintenant, je veux vous faire quelques suggestions que je soumets humblement à votre sérieuse et intelligente considération :

1° Notre Petit Séminaire atteindra ses cinquante ans d'existence dans sept ans, c'est-à-dire en 1903. Que ferons-nous pour célébrer dignement le Jubilé du Collège de Monnoir ? A vous de le décider, bien entendu ; mais je veux vous donner mon idée là-dessus. Ne pourrions-nous pas ouvrir dès aujourd'hui une liste de souscription où chacun de nous s'inscrirait pour un montant de dix, vingt, trente piastres ou plus, payable annuellement, pendant 7 ans, entre les mains d'un trésorier qui le ferait profiter. Et ce fonds serait appelé : "*Fonds de la bâtisse de l'Aile des Noces d'Or du Petit Séminaire de Sainte-Marie de Monnoir.*"

2° Ne serait-il pas opportun de nommer un comité, qui adresserait une circulaire à tous les anciens élèves laïques qui ont étudié à Sainte-Marie, ne fût-ce qu'une année, pour les inviter à se joindre à nous et à verser un montant annuel, pendant les sept ans susdits, au *Fonds des Noces d'Or ?*

3° Ne serait-il pas bon de nommer quelques zélateurs qui rencontreraient les anciens Directeurs et Professeurs venus d'autres maisons, mais qui ont passé quelques temps dans notre collège à diriger, à enseigner les differentes classes, et qui en même temps y ont étudié la théologie. Ces zélateurs prieraient ces Messieurs de vouloir bien annuellement pendant sept ans, ou une fois pour toutes, joindre leur offrande à notre *Fonds*, comme souvenir de leur passage dans notre établissement.

4° Ne serait-il pas à propos de nommer un Prêtre de la maison qui persuaderait à chaque nouveau Prêtre, sortant de la maison, à s'adjoindre à ses aînés et à inscrire son montant sur la liste de souscription au fonds spécial, pour sept ans à compter de son ordination.

5° Ne serait-ce pas une bonne et sainte idée que de former une *Association des anciens* élèves prêtres ;—d'élire aujourd'hui même des officiers honoraires et actifs, qui formeraient un comité pour en préparer les Constitutions et Règlements,—et de se réunir de nouveau dans cinq ans à pareille époque pour adopter définitivement ou modifier les dites Constitutions et Règles. D'ici à un an le comité pourrait envoyer une copie des Constitutions provisoires à chacun des anciens élèves-Prêtres qui s'y conformeraient jusqu'à l'assemblée générale de 1901. Ne serait-il pas mieux *peut-être* de former cette association de tous les élèves prêtres et laïques ?

En terminant, Monseigneur, Messieurs et Chers Confrères, je me recom-

mande instamment à vos bonnes prières, et je vous prie de croire à la sincérité des sentiments de respect, d'estime et d'affection avec lesquels je me souscris humblement,

Votre frère en Jésus-Christ,

J. A. NADEAU *Ptre.*

Après la lecture de la lettre du Rév. M. J. A. Nadeau, MONSEIGNEUR LE PRÉSIDENT appela l'attention de l'assemblée sur les suggestions contenues dans ce document, et il demanda ce que l'on pensait de chacune d'elles.

A la première suggestion, le Revd. M. J. Beaudry demande la permission de proposer la résolution suivante :

1ère Résolution.

" Proposé par le Rév. M. J. Beaudry, secondé par le Rd. M. J. U. " Charbonneau : Qu'en rapport avec la première suggestion de M. " Nadeau, nous ouvrions dès aujourd'hui une liste de souscription " annuelle, payable pendant sept ans dans le cours du mois de " février, à M. le Procureur de la maison qui est prié d'agir comme " Trésorier du *Fonds de la bâtisse de l'aile des Noces d'or du Petit " Séminaire de Ste-Marie de Monnoir.*"

Adopté unanimement.

2ème Résolution.

" Proposé par le Rév. M. C. E. Prévost, secondé par le Rd. M. J. N. " Beaudry, que le Rev. M. Joseph Beaudry soit nommé Secré- " taire-correspondant de cette souscription, et qu'il soit chargé " de veiller à ce que les souscripteurs n'oublient pas leur contribu- " tion annuelle."

Adopté à l'unanimité.

M. Charbonneau donne alors lecture d'une lettre du Rév. M. CHS. DAURAY, curé de Woonsocket, R. I. Voici cette lettre qui n'a pas besoin de commentaires :

WOONSOCKET, R. I., 10 février, 1896.

Monsieur le Supérieur et Cher Ami,

Ce sera grande fête au collège. Les amis viendront, comme ils l'ont fait l'année dernière, vous donner des témoignages d'estime et de sympathie, et moi je n'y serai pas. Je n'ai pas besoin de vous dire que j'en éprouve beaucoup de chagrin, vous le savez. Surtout puisqu'à cette réunion, on doit jeter les bases d'une organisation solide pour nous préparer à fêter dignement les Noces D'or de notre Alma Mater. Le plan proposé par notre cher ami, M. Nadeau, me parait bien pratique. Vous allez le considérer, le discuter, j'accepte à l'avance les conclusions auxquelles vous arriverez. Et comme je suppose que la conclusion pratique de tout cela sera d'avoir quelque chose de tangible à présenter le jour de ce grand jubilé, je veux bien fournir ma petite part. Je donnerai $100.00 par année que je déposerai entre les mains de celui qui aura été choisi pour recevoir les souscriptions. Je souhaite à tous ceux qui sont à la tête de cette organisation, tout le succès qu'une aussi noble démarche mérite ; et à vous, M. le Supérieur, et à votre maison, je vous souhaite tout ce qu'un cœur dévoué peut vouloir de bien à ce qu'il aime et chérit.

Bien à vous,

CHARLES DAURAY.

Plusieurs autres Messieurs, parmi lesquels les RR. N. Brodeur, Alfred Prévost, Henri Jeannotte, Elisée Gravel, J. Bachand, N. Rainville, ne pouvant être présents, ont écrit des lettres exprimant à peu près les mêmes sentiments.

Monsieur le Chanoine Jeannotte, l'héritier, tout à la fois du Supériorat, de la sollicitude et du dévouement du vénéré fondateur et qu'on peut, avec raison, considérer comme second fondateur de l'institution de Ste-Marie, adressa alors, avec l'assentiment de Mgr. le Président, quelques paroles fort opportunes et qui firent impression, à cause des souvenirs qu'il évoqua en rapport avec les dernières volontés du Fondateur.

La deuxième suggestion de M. Nadeau ayant été mise sur le tapis, M. J. Napoléon Beaudry lit la motion suivante :

3ème Résolution.

" Proposé par M. J.-N. Beaudry, secondé par le Revd. Père P. Gi-
" rard : 1o Qu'un comité composé des RR. C. Dauray, A. Archam-
" bault, M. Cadieux et du proposeur, soit nommé pour prier mes-
" sieurs les laïques, qui ont étudié à notre collège, ne fût-ce qu'une
" année, de s'unir à nous et de verser un montant annuel, *quel qu'il*
" *soit, gros ou petit*, pendant sept ans, au fonds des Noces d'Or :—
" 2o que le susdit comité s'adjoigne quelques anciens élèves laïques,
" et je suggère les noms de MM. Dr. Pinsonnault, de Marieville ;
" Jos. Lebeau, Ste-Marie de Monnoir ; Phillippe Roy, Lucien Forget,
" F.-L. Béique, Anthime Archambault, Dr. Jos. Leduc, Honoré
" Achille Gervais, de Montréal ; Dr. Jos. Hills, de Woonsocket,
" R. I. ; Dr. Félix Gatien, de Granby ; Grégoire Bombardier, de
" Marieville ; Dr. A. D'Artois, de Farnham ; Dr. Leduc, de Marie-
" ville ; Dr. Larivière, de Manville, R. I. ; Solyme Carreau, de St-
" Hyacinthe, avec pouvoir de s'adjoindre d'autres messieurs :—et 3o
" que le Rvd. M. Alphonse Archambault et Mr G. Bombardier,
" soient les secrétaires de ce comité.

Adopté unanimement.

Monseigneur le Président appela ensuite l'attention de l'Assemblée sur la troisième suggestion de M. Nadeau.

Le Revd. M. Meunier demanda la permission d'offrir la résolution suivante :

4ème Résolution.

" Proposé par le Rev. M. Meunier, secondé par le Revd. M.
" Joseph Marcoux : 1o qu'un comité composé des RR. F.-X. Jean-
" notte, chanoine, I. Hardy, J.-S. Taupier, H. Balthazard, J.-N.
" Beaudry, James Chaffers, C.-E. Prévost, P. Cardin et du propo-
" seur, soit nommé pour intéresser à l'œuvre de la bâtisse de l'aile
" des Noces d'Or les Messieurs Prêtres, venus d'autres maisons mais
" qui ont passé quelque temps au Collège et Petit Séminaire de
" Sainte-Marie de Monnoir comme directeurs, professeurs, prêtres,
" ecclésiastiques, et pour les prier, ainsi que les messieurs Prêtres et
" laïques amis de la maison, de joindre leur offrande à celle des

" Prêtres qui sont sortis de Sainte-Marie ou qui y ont étudié, ne fût-
" ce qu'une année;—2o que le Rvd. M. Cardin, soit prié d'agir
" comme secrétaire de ce comité."

Adopté unanimement.

La quatrième suggestion de M. Nadeau ayant été lue de nouveau, le Rd. M. P. D. Darche présenta la cinquième résolution.

" Proposé par Rév. M. P. D.Darche, secondé par Rd. M. P. Hamel, 5ème Résolution.
" que Monsieur le Supérieur de la maison soit prié d'inviter tout
" élève prêtre ou laïque, qui sortira du Petit Séminaire de Sainte-
" Marie, à se joindre à ses aînés dans l'œuvre de la souscription au
" fonds des Noces d'or, pour un montant annuel pendant sept ans
" à compter de son ordination ou de son établissement dans le
" monde ; et cela quand bien même les Noces d'or seraient
" passées."

Adopté unanimement

Mgr. le Président suggéra à M. le Supérieur de faire chaque année une conférence sur ce sujet, tant aux ecclésiastiques qu'aux élèves de la maison.

Enfin la cinquième suggestion ayant été soumise, M. Charbonneau proposa la résolution suivante :

" Proposé par Rév. U. Charbonneau, secondé par Révd. J. H. 6ème Résolution.
" Larivière, que l'étude d'un projet d'association des anciens élèves,
" prêtres et laïques, soit remise à plus tard :— mais que les comités
" déjà nommés, ainsi que Mgr. le Président, les proposeurs et secon-
" deurs des résolutions, et le secrétaire de cette assemblée, se réunis-
" sent ici, dans cinq ans à pareille date, pour voir comment les réso-
" lutions de cette convention auront été exécutées et pour organiser
" à l'avance, *conjointement avec les Messieurs du Séminaire*, la
" célébration des Noces d'or de 1903, pour lesquelles tous les
" anciens élèves prêtres et laïques seront invités à une réunion
" générale."

Adopté unanimement.

Le Révd. M. Charbonneau remercie, au nom de M. Nadeau, qu'il représentait, en son nom et au nom de tous, Sa Grandeur Mgr. Gravel d'avoir bien voulu se rendre à l'invitation, qui lui avait été faite, de venir présider notre réunion. Il rappelle en termes bien sentis tout le dévouement de Monseigneur pour le Petit Séminaire de Sainte-Marie, et les services inappréciables qu'il a rendus au vénérable Fondateur dans des circonstances difficiles et critiques par lesquelles, son collège qu'il aimait tant est passé.

M. Charbonneau remercie aussi chaleureusement M. le Chanoine Jeannotte, le vénéré successeur du saint Fondateur, d'avoir bien voulu assister à la réunion.

Les paroles de M. Charbonneau furent vivement applaudies et sincèrement approuvées.

Puis le Révd. M. J. Napoléon Beaudry, avec l'esprit pratique et énergique qui le distingue, exprima le désir de soumettre une dernière résolution qu'il lut comme suit :

7ème Résolution.

" Proposé par le Rev. M. J.-N. Beaudry, secondé par les RR. MM. " Noël Boulais et J.-E. Lamoureux : 1o, que M. le Secrétaire rédige " le procès-verbal de cette réunion avec pièces justificatives ;—2o, " que ce procès-verbal soit imprimé et adressé aux RR. MM. les an- " ciens supérieur, directeurs et professeurs dont il est fait mention " dans la troisième suggestion de M. Nadeau, à tous les anciens " élèves prêtres et laïques de la maison, et enfin à MM. les Prêtres " et laïques amis de la maison ;—3o, que pour simplifier le travail " des comités nommés par les troisième et quatrième résolutions, un " *Bulletin de Souscription au* FONDS DE LA BATISSE DE L'AILE DES " NOCES D'OR DU PETIT SÉMINAIRE DE SAINTE-MARIE DE MONNOIR " soit envoyé à chacun de ceux mentionnés dans la présente réso- " lution, avec prière instante de le remplir, signer et renvoyer à " M. le Procureur du Petit Séminaire, trésorier de ce fonds :—4o, " que les comités nommés, comme susdit, se réunissent à la sortie " des élèves en Juin prochain, et prennent des mesures pour com- " pléter le travail, que leur assignent les troisième et quatrième ré- " solutions :—5o, que ceux qui recevront le Rapport et le Bulletin " de souscription fassent connaître à Monsieur le Trésorier les " noms des anciens Professeurs et élèves qui n'auraient pas reçu " ces documents ;—6o, que les anciens élèves ici présents s'inscri- " vent, séance tenante, sur la liste de souscription déclarée ouverte " par la première résolution ;—7o, enfin, que la dite liste soit publiée " et annexée au procès-verbal de notre présente réunion."

La voix du proposeur fut couverte d'applaudissements, et sa résolution si opportune, adoptée unanimement. La liste de souscription se couvrit rapidement des signatures de membres de la convention préparatoire aux noces d'or.

MGR LE PRÉSIDENT déclara alors que les délibérations étant finies, la séance se terminerait par une prière.

Mais avant la récitation du *Sub tuum*, le RD. M. LEMIEUX, Supérieur actuel du Petit Séminaire, remercia avec émotion et en quelques paroles bien choisies, MONSEIGNEUR GRAVEL de l'honneur et du bien qu'il faisait à la maison par sa présence.

Il exprima aussi de tout cœur sa gratitude à M. le CHANOINE JEANNOTTE et aux anciens élèves, pour leur sympathie et leur générosité.

Fait et passé à Marieville, en la salle d'étude du Petit Sémi-

naire de Sainte-Marie de Monnoir, le treizième jour du mois de février mil huit cent quatre vingt seize.

(Signé) † ELPHÈGE EV. DE NICOLET, Président.

(Signé) J. A. GATIEN Ptre, Secrétaire.

Vraie copie,

J. A. GATIEN Ptre, Secrétaire.

Copie de la liste de souscription du 13 février 1896.

Souscription au " FONDS *de la bâtisse de l'aile des Noces d'or du* PETIT SÉMINAIRE DE SAINTE-MARIE DE MONNOIR."

Nous soussignés promettons payer à la Corporation du Petit Séminaire de Sainte-Marie de Monnoir, annuellement pendant sept ans, la somme inscrite à la suite de nos signatures,—dans le cours du mois de février.

Sainte-Marie de Monnoir, 13 février, 1896.

Chs. Dauray Ptre	$100. 00
J. N. Beaudry Ptre	100. 00
J. A. Gatien Ptre	15. 00
J. U. Charbonneau Ptre	75. 00
J. Beaudry Ptre	75. 00
C. E. Prévost Ptre	50. 00
J. H. Larivière Ptre	10. 00
J. A. Lemieux Ptre	50. 00
J. M. Cadieux Ptre	10. 00
P. D. Darche Ptre	25. 00
H. A. Bergeron Ptre	25. 00
Joseph Marcoux Ptre	10. 00
P. Emile Noiseux V.-Ptre	10. 00
T. J. Barré Ptre	10. 00
J. P. Hamel Ptre	10. 00
J. E. Lamoureux Ptre	20. 00
F. X. Noël Boulais Ptre	20. 00
J. Loiselle Ptre	10. 00
J. Larose Ptre	10. 00
Hor. Barsalou Ptre	10. 00
J. S. Caron Ptre	10. 00
Amédée Robert Ptre	15. 00
J. F. V. Labonté Ptre	10. 00
V. Larose Ptre Proc	15. 00

Vraie copie.

J. A. GATIEN Ptre,

Secrétaire